

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 23 juin 2022

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 23 juin 2022 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs

**Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs.
Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.**

**Les pouvoirs transmis au CFC sans indication de mandataire sont répartis entre les membres du Collège
siégeant au Comité et présents à l'Assemblée Générale.**

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se réunira le 23 juin 2022.

Date et signature

REUNION DU COLLEGE DES AUTEURS ET DES SOCIETES D'AUTEURS 23 juin 2022

POUVOIR

A retourner de préférence avant le 23 juin 2022 au CFC - 20, rue des Grands Augustins - 75006 PARIS
ou à remettre à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs

**Le présent pouvoir ne peut être attribué qu'à un membre du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs.
Son attribution au Gérant ou à un membre d'un autre Collège entraînera sa nullité.**

Je soussigné(e)

donne pouvoir à M

de voter au nom de (la société)

que je représente, sur toute question inscrite à l'ordre du jour de la réunion du Collège des Auteurs et des sociétés d'auteurs qui se réunira le 23 juin 2022.

Date et signature